

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-93

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	N° 2018-93

Rapport d'avancement de la mutualisation 2017

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rapport d'avancement de la mutualisation 2017

L'adoption du schéma de mutualisation par le conseil de Métropole le 29 mai 2015 a permis la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2016 d'une mutualisation de grande ampleur entre Bordeaux Métropole et 11 de ses communes membres ayant souhaité intégrer les services communs dès la première année. Depuis lors, 4 communes supplémentaires ont créé des services communs (3 au 1^{er} janvier 2017, et 1 au 1^{er} janvier 2018), portant à 15 le nombre de communes ayant mutualisé, soit la majorité des communes membres de Bordeaux Métropole.

Si la réalisation de ce schéma répondait à une obligation légale (loi relative à la Réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010), le volontarisme dont on fait preuve les communes dans sa mise en œuvre suscite l'intérêt bien au-delà des limites de notre territoire.

Dès 2016, le prix Territoria d'Or, qui récompense l'innovation dans les territoires, a été décerné à Bordeaux Métropole pour son schéma de mutualisation à la carte proposé aux communes, à la fois dans le périmètre et le calendrier. La dynamique positive engagée confirme le bien-fondé de la démarche, à laquelle adhère un nombre croissant de communes.

La mutualisation repose sur trois objectifs clairement exprimés par les Maires :

- accroître la capacité à rendre des services aux habitants avec un degré de réactivité et d'efficacité toujours amélioré,
- offrir une meilleure cohérence territoriale de l'action publique,
- être plus efficient pour pouvoir proposer de nouveaux services.

La poursuite de ces objectifs fonde l'inscription de la mutualisation dans une démarche globale de « Métropolisation », visant à la cohérence de l'action et de l'organisation, traduisant concrètement la transformation de la Communauté urbaine de Bordeaux en Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015 :

- la mutualisation des services supports et des services techniques avec les communes qui le souhaitent permet une intégration progressive des moyens, afin de pérenniser des services publics de qualité dans un contexte financier contraint,

- les transferts de compétences – et la clarification des modes d'exercice des missions de propreté sur voirie et espaces verts entre la Métropole et les communes – visent à ce que les orientations soient prises et les moyens alloués à la bonne échelle pour les compétences essentielles au développement du territoire métropolitain;

- la territorialisation de l'action de la Métropole doit permettre que l'action des services se déploie au bon niveau de proximité, vis-à-vis des communes ou des usagers.

L'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT (article 67 de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales « RCT » du 16 décembre 2010) prévoit que, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit faire, chaque année, une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation des services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Le document joint en annexe au présent rapport constitue cette communication. Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Communication effectuée

communication effectuée

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 AVRIL 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2018	le Vice-président,
	Monsieur Alain ANZIANI